

## Statuts de La Famille Entertainment

### Forme juridique, but et siège

Art. 1

Sous le nom de **La Famille Entertainment** il est créé une Association à but non lucratif régie par les présents statuts et par les articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Art. 2

L'Association a pour but **de promouvoir l'art et la culture musical en Suisse.**

Art. 3

Le siège de l'Association est à **Mont-Sur-Rolle**

Art. 4

Les ressources de l'Association sont constituées par les cotisations ordinaires ou extraordinaires de ses membres, des dons, ou legs, par des produits des activités de l'Association et, le cas échéant, par des subventions des pouvoirs publics.

### Organisation.

Art. 5

La décision d'admission d'un membre revient au comité qui en informe l'assemblée générale.

Art. 6

Les membres payent une cotisation dont le montant est décidé par l'Assemblée générale. Le montant est fixé à zéro.

Art. 7

Le Comité est chargé de l'administration des affaires courantes de l'Association. Il gère ses biens et organise le travail. Il rend annuellement compte de sa gestion à l'Assemblée générale. Nommé par cette dernière, il se constitue lui-même.

Art. 8

L'Association est valablement engagée par la signature collective de deux membres du Comité.

Art. 9

Sur demande de l'assemblée générale, un organe de contrôle des comptes vérifie la gestion financière de l'Association et présente un rapport à l'Assemblée générale. Il est désigné par l'Assemblée générale, en dehors des membres du comité.

Art. 10

La modification des présents statuts ne peut être faite que sur préavis du Comité, par une Assemblée générale convoquée avec cet objet à l'ordre du jour.

Art. 11

La dissolution de l'Association est décidée par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents. Elle doit être mentionnée dans la convocation à cette assemblée. L'actif éventuel sera attribué à un organisme se proposant d'atteindre des buts analogues.

"Les présents statuts ont été adoptés avec enthousiasme et unanime soutien lors de l'assemblée constitutive tenue le **2 décembre 2023 à Mont-Sur-Rolle**. Au nom de cette toute nouvelle association, je tiens à exprimer ma gratitude envers chacun des membres fondateurs qui a contribué à l'élaboration de ces bases essentielles.

Au cœur de notre démarche réside la passion partagée pour l'art et la culture Suisse. Ces statuts, fruits de nos idées et de notre collaboration, établissent les fondements solides sur lesquels reposera notre engagement commun. Ils tracent la voie que nous avons choisie de suivre ensemble.

En tant que représentant de cette assemblée, je m'engage à porter dignement les valeurs et les aspirations qui nous unissent. L'Association **La Famille Entertainment** voit le jour aujourd'hui, mais c'est notre détermination collective qui la fera grandir et prospérer demain.

Merci à vous tous pour votre présence, votre implication et votre vision partagée. Ensemble, nous façonnons l'avenir de cette association, et je suis honoré de faire partie de cette aventure avec chacun d'entre vous."

President

Secrétaire

JMangachi

NPoletti

---

Jafari Mangachi

---

Nadège Poletti